



Centre-Cher (Siren : 200087849)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
Commune siège	Bourges
Arrondissement	Bourges
Département	Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/12/2018
Date d'effet	20/12/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	Mme Véronique FENOLL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	23-31 Boulevard Foch
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	18023 BOURGES Cedex
Téléphone	02 48 48 58 22
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	204 817
-----------------------------	---------

Densité moyenne 80,74

Périmètre

Nombre total d'EPCI à fiscalité propre membres : 7

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
18	CA Bourges Plus (241800507)	CA
18	CC Coeur de Berry (200070571)	CC
18	CC Fercher Pays Florentais (241800457)	CC
18	CC la Septaine (241800374)	CC
18	CC les Villages de la Forêt (241800325)	CC
18	CC Terres du Haut Berry (200066330)	CC
18	CC Vierzon-Sologne-Berry (200033207)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>SCOT de l'agglomération berruyère en application du code de l'urbanisme</i>
Autres
- Autres <i>- reprise et poursuite des missions exercées précédemment par les SMO Pays de Bourges et de Vierzon, notamment le portage des groupes d'actions locaux de Bourges et Vierzon ; les programmes européens LEADER ; la GEPEC territoriale ; mise en oeuvre et animation des programmes d'actions trame bleue et verte locale ; missions exercées pour le compte des membres : élaboration et mise en oeuvre d'un projet de territoire (L.5741-2 du CGCT), constituer le cadre de contractualisation infrarégionale et infradépartementale des politiques de développement et d'aménagement des territoires hors contrat d'agglomération.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)